

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2481**

commune (s) : Corbas - Feyzin - Vénissieux

objet : Projet nature du plateau des Grandes Terres - Convention de partenariat triennal avec le syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres - Période 2011-2013 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Assi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2481**

commune (s) : Corbas - Feyzin - Vénissieux

objet : **Projet nature du plateau des Grandes Terres - Convention de partenariat triennal avec le syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres - Période 2011-2013 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2006-3763 du conseil de Communauté du 13 novembre 2006, un cadre d'intervention pour la préservation et l'entretien des espaces naturels.

Par délibération n° 2011-2328 du 27 juin 2011, le conseil de Communauté a approuvé une convention-cadre 2011-2013 avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres pour la mise en œuvre du Projet nature du plateau des Grandes Terres.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec le syndicat intercommunal sont :

- assurer la pérennité d'un espace agricole et naturel en maintenant la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau et en préservant et favorisant la biodiversité,
- valoriser le paysage en veillant à l'intégration paysagère des aménagements et en mettant en valeur une identité atypique,
- améliorer l'accessibilité du site en aménageant les portes d'entrées du plateau des Grandes Terres, en favorisant l'accès en modes doux et en favorisant l'accès à tous les publics,
- sensibiliser et communiquer en éduquant à l'environnement, en interprétant les patrimoines, en concertant avec les acteurs locaux et les partenaires et en communiquant auprès du public,
- ouvrir le projet en favorisant le dialogue avec de nouveaux acteurs et partenaires et en s'inscrivant dans une démarche de cohérence territoriale sur le long terme.

Pour 2011, première année de cette convention, il est prévu de réaliser la gestion et l'entretien des linéaires verts, la gestion et l'entretien des équipements, des actions de surveillance, de médiation et d'information, le confortement du réseau des haies champêtres, des actions d'animation pédagogique, l'observation de la faune sauvage, la conception et la mise en place de panneaux d'information concernant l'ambroisie, la mise en place de ruches, l'installation de râteliers à vélo, et la requalification du parking des chasseurs, et la mise en place des terres fleuries.

Le coût global de ce projet nature, supporté par le syndicat, maître d'ouvrage, est évalué à 129 537 € TTC qui seront financés comme suit :

- Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres : 40 517 €,
- Communauté urbaine : 89 020 €.

Intitulé Action	Montants 2011 TTC	Participation de la Communauté urbaine de Lyon	Participation du Syndicat Intercommunal
FONCTIONNEMENT			
gestion et entretien des linéaires verts	21 003 €	0 €	21 003 €
gestion et entretien des équipements	12 659 €	12 659 €	0 €
observation de la faune sauvage	4 308 €	0 €	4 308 €
médiation, information	17 160 €	17 160 €	0 €
animations pédagogiques	15 301 €	15 301 €	0 €
mise en place des terres fleuries	4 825 €	4 825 €	0 €
assistance technique à maîtrise d'ouvrage	10 360 €	5 910 €	4 450 €
maîtrise d'œuvre	15 071 €	9 043 €	6 028 €
Total fonctionnement	100 687 €	64 898 €	35 789 €
INVESTISSEMENT			
confortement du réseau de haies champêtres	5 850 €	4 891 €	959 €
installation de 10 ruches sur le plateau	6 380 €	5 334 €	1 046 €
mise en place de râteliers à vélos	5 000 €	4 181 €	819 €
requalification du parking des chasseurs	11 620 €	9 716 €	1 904 €
Total investissement	28 850 €	24 122 €	4 728 €
Total Général	129 537 €	89 020 €	40 517 €

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres à hauteur de 24 122 € en crédit d'investissement et 64 898 € en crédit de fonctionnement en 2010.

En 2010, ont pu être réalisés une phase de confortement du réseau de haies champêtres, la conception et l'installation de panneaux d'information sur l'Ambroisie, et la requalification du sentier des moissons, ainsi que 23 cycles de 3 animations pédagogiques ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération-cadre n° 2011-2328 du conseil de Communauté du 27 juin 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve, dans le cadre des projets nature :

a) - l'attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres pour la réalisation du programme d'actions 2011, d'un montant de 89 020 € composé de 64 898 € de crédits de fonctionnement et de 24 122 € de crédits d'investissement,

b) - la convention de réalisation à passer entre la Communauté urbaine et le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses en investissement, pour un montant de 24 122 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 204 141 et 204 151 - fonction 830 - opération n° 1465, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 19 298 € en 2011,

- 4 824 € en 2012.

4° - Les dépenses en fonctionnement, pour un montant de 64 898 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 657 341 et 657 351 - fonction 830 - opération n° 1465, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 58 919 € en 2011,

- 5 979 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.